

Direction départementale
de l'Équipement et de l'Agriculture du Lot

ARRÊTÉ

Portant autorisation de changement d'exploitant

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre National du Mérite,

- VU** le code de l'environnement, et notamment son titre 1er du livre V,
- VU** l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1998 autorisant la Sa SIORAT, dont le siège social est situé au « Griffolet » 19270 USSAC, à exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaire sise au lieu-dit « Pech des Balmes » - section A1 - parcelles n° 16, 17 et 19p du plan cadastral de la commune d'ESPÉDAILLAC,
- VU** la demande présentée le 26 novembre 2008 par la Sas CARRIÈRES DU BASSIN DE BRIVE, dont le siège social est situé à « Crochet » 19600 CHASTEАUX, à l'effet d'être autorisée à se substituer à la société SIORAT dans l'exploitation de la carrière ci-dessus définie,
- VU** les documents annexés à la demande d'autorisation,
- VU** le rapport de l'avis de l'Inspecteur des Installations Classées en date du 27 mai 2009,
- VU** l'avis émis par la formation spécialisée carrières de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites dans sa séance du 1er juillet 2009,
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du LOT,

ARRÊTE

Article 1 - Changement d'exploitant

L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1998 est modifié comme suit :

« La Sas CARRIÈRES DU BASSIN DE BRIVE est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière de calcaire sise au lieu-dit « Pech de Balme » - section A1 - parcelles n° 16, 17 et 371p du plan cadastral de la commune d'ESPÉDAILLAC.

La superficie totale de la zone d'emprise de la carrière est de 5 ha. »

Article 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du LOT et le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du LOT et dont une copie sera notifiée :

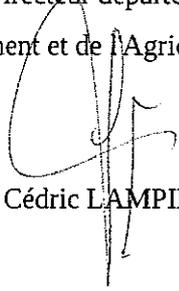
- Au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à TOULOUSE,
- À l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines à CAHORS,
- Au Maire de la commune d'ESPÉDAILLAC,
- À la Sas CARRIÈRES DU BASSIN DE BRIVE.

Fait à CAHORS, le 22 juillet 2009

Pour le Préfet,

Le Directeur départemental

de l'Équipement et de l'Agriculture adjoint,



Cédric LAMPIN